



PAYS DU
GÉVAUDAN
LOZÈRE

Adresse de correspondance :
PETR Pays du Gévaudan-Lozère
830 av de la Méridienne
ZA Ste Catherine - 48100 Marvejols
Courriel : contact@petr-gevaudan-lozere.fr
Site internet : www.pays-gevaudan-lozere.fr

Département de la Lozère
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE
CONSEIL SYNDICAL

Délibération n° DE_2020_012

Objet : Demande financement Leader - modifiée

Séance du mardi 10 mars 2020

Date de la convocation:

Membres en exercice : 17

Présents : 12

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Alain ASTRUC, Suzanne BADAROUX, Jacques BLANC, Hubert BOUT, René CONFORT, André CONSTAND, Denis GRAS, Alain GUENNOU, Ludovic JAFFUEL, Pierre LAFONT, Marcel MERLE, Jean-Paul POURQUIER

Représentés :

Excusés : Elisabeth ACHET, Rémi ANDRE, Charles ARIENTE, Jean-Pierre BARRERE, Josette BOULET, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Noel BRUGERON, Emmanuel CASTAN, Séverine CORNUT, Yvan DALLE, Gilbert FONTUGNE, Jean-Paul ITIER, Raymonde JOUBERT, Pierre MOREL A L HUISSIER, Bernard PINOT, Philippe ROCHOUX, Francis SARTRE, Michel THEROND

Absents : Bernard BASTIDE, Jean-Pierre DELTOUR, Jean-Louis VAYSSIER

Secrétaire de séance : Marcel MERLE

L'an deux mille vingt et le dix mars à 10 heures 00, en application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, L.5711-1, L5210-1 à L.5212-34, et L2121-7 de ce même code, s'est réuni le conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère.

Le Président expose :

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère est la structure porteuse du Groupe d'Action Locale du Gévaudan-Lozère, qui gère un programme Leader pour la période 2014-2020. Ce programme fait l'objet d'une convention tripartite entre le GAL, la Région Occitanie (autorité de gestion des crédits FEADER) et l'Agence de Service et de Paiement (organisme payeur des fonds européens) ; cette convention a été signée le 10 Décembre 2015.

Dans le cadre de ce programme LEADER, l'ingénierie nécessaire au montage des projets et au suivi administratif est prise en charge à hauteur de minimum 2 équivalents temps pleins (ou plus mais

PREFECTURE DE MENDE
Date de réception de l'AR: 12/03/2020
048-200078343-20200310-DE_2020_012-DE

répartis sur 3 postes), financés à 100% par des aides publiques (FEADER 80%, Région Occitanie 10%, Département de la Lozère 10%), dans la limite de 25% de l'enveloppe totale du programme. Ce financement fait l'objet d'un dossier de demande annuel déposé auprès des services de la Région Occitanie pour la part Région/Feader et du Département de la Lozère pour la partie départementale.

Aussi,

Vu la loi du 27 janvier 2018 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) créant les Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux,

Vu les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-lozère, et plus particulièrement l'article 7 portant sur les missions qu'il exerce,

Vu la convention tripartite du 10 décembre 2015 entre l'association/GAL du Gévaudan-Lozère, la Région Occitanie et l'ASP,

Vu la délibération n°2018-011 du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère, en date du 23 Février 2018, validant le transfert d'activités et de personnel du GAL du Gévaudan-Lozère de l'association au PETR du Pays du Gévaudan-Lozère,

Vu la délibération de l'association du Pays du Gévaudan-Lozère en date du 9 mars 2017 concernant le transfert des activités de l'association au PETR,

Vu la délibération du comité de programmation du Groupe d'Action Locale du Pays du Gévaudan-Lozère du 1^{er} février 2018, validant l'avenant de la convention tripartite Région-ASP-Association modifiant la structure porteuse du GAL du Gévaudan-Lozère,

Vu la tenue des débats d'orientations budgétaires en date du 29 Novembre 2019,

Vu la délibération en date du 13 Décembre 2019 validant le vote du budget 2020,

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil syndical :

- valide le budget 2020 du GAL du Gévaudan-Lozère pour l'animation, la gestion, l'évaluation et la communication du programme Leader 2014-2020

Dépenses		Recettes	
Dépenses de rémunération	90 469.78€	Département de la Lozère	10 404.023
Coûts indirects	13 570.46€	Région Occitanie	10 404.023
		FEADER	83 232.19€
Total dépenses	104 040.24€	Total des recettes	104 040.24

- o Autorise en conséquence le Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère à solliciter les subventions correspondantes et à signer tout acte se rapportant à ce projet

Certifié conforme,

A Marvejols, le 19 mars 2020

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 11/03/20
et publié ou notifié
le 18/03/20


Jean-Paul POURQUIER
Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère

PREFECTURE DE MENDE
Date de réception de l'AR: 12/03/2020
048-200078343-20200310-DE_2020_012-DE